

SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE
IMMATRICULATION D'UNE SUCCURSALE
(SIÈGE SOCIAL À L'ÉTRANGER)

- [Imprimé M0 à télécharger](#)

POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 copie des statuts de la société, en vigueur au jour du dépôt et traduits en Français, certifiée conforme par le responsable de la succursale
- 1 extrait d'immatriculation de la société à un registre public étranger, en original et de moins de trois mois, traduit, le cas échéant, en langue française
- 1 exemplaire original (ou une copie certifiée conforme) du procès verbal nommant le représentant légal en France et portant mention de la date de clôture de l'exercice social

POUR LE RESPONSABLE EN FRANCE

- 1 photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité **ou** du passeport **ou** du titre de séjour en cours de validité - **NB** : le titre de séjour doit permettre de s'inscrire au R. C. S.
- 1 déclaration de non condamnation pénale avec filiation (en pièce jointe)

POUR LA DOMICILIATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- 1 copie du bail commercial
- 1 copie du contrat de domiciliation
- 1 autorisation de domiciliation dans le local d'habitation du représentant légal en France
- 1 chèque de **70.39 €** à l'ordre du Tribunal de Commerce

- Si activité réglementée (ex : Licence IV...) : [plus d'informations](#)

Offre d'accompagnement par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) (* voir tableau en annexe)

- Mission de Service Public : **Gratuit** Vous constituez et complétez **seul** votre dossier
- Option 1 * : **70 €** Service + - Accompagnement personnalisé **en rendez-vous**
- Option 2 * : **120 €** **Si Création d'entreprise – Guichet Unique - Activités réglementées :**
Accompagnement personnalisé **en rendez-vous**